

La lettre des Marais communaux



Édito

C'est le retour de la Lettre des marais communaux du Marais poitevin !

De 2004 à 2008 une lettre « La vie des marais communaux » était éditée à destination des élus des communes, des usagers, et des partenaires. Elle permettait de suivre l'actualité sur l'ensemble des Marais communaux en pâturage collectif : les nouveaux aménagements, les animations scolaires, les études biologiques, etc. En 2019, les communes et partenaires des marais communaux ont décidé de reprendre cette publication.

Publiée annuellement, son objectif est de présenter les actions réalisées en faveur des marais communaux en pâturage collectif (mélange de troupeaux) et plurispécifique (vaches et chevaux) (animation, travaux, etc.) et de créer du lien entre les partenaires du Programme Marais communaux. L'information et la valorisation des actions réalisées, auprès du grand public, des écoles, des élus locaux, des habitants, des agriculteurs, etc... est d'une importance cruciale pour maintenir la prise de conscience collective de la préservation de ces espaces mémoire de l'histoire, garant du maintien de la biodiversité et des pratiques pastorales collectives.



Cette lettre est pour moi l'occasion de saluer les nouveaux élus, suite aux élections municipales mais aussi aux nouvelles communes qui ont rejoint la grande famille des communaux. Vous allez contribuer à la vie de ce programme pour les prochaines années.

Les communaux en chiffres :

- **22 communes** signataires de la **convention de gestion et de valorisation des marais communaux**
- **2 113 ha** de prairies naturelles inondables
- **121 éleveurs** en 2019
- **3 472 bovins et 187 chevaux** en estive sur les marais communaux poitevin

Pierre-Guy Perrier,
Président,
Délégué de la région Pays de la Loire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Le pâturage collectif : 30 ans de partenariat et toujours plus de marais communaux



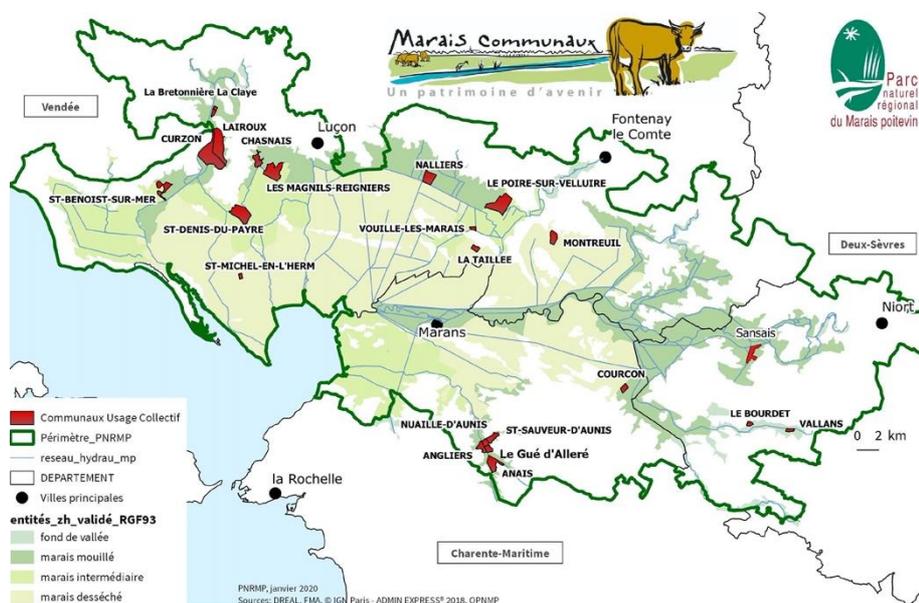
C'est en 1989 que la première convention est signée par 12 communes, le Parc, la LPO et le WWF France pour la préservation des marais communaux et du traditionnel pâturage collectif et plurispécifique. Elle sera renouvelée en 2003 et en 2017, à chaque fois avec de nouvelles communes signataires.

Aujourd'hui 22 communes, le Parc naturel régional du Marais poitevin, la LPO, et les chambres d'agriculture collaborent pour préserver les communaux du Marais poitevin. Vallans et Le Bourdet en Deux-Sèvres, Saint Michel-en-l'Herm et Saint-Denis-du-Payré en Vendée ont signé la convention en 2017 après avoir réinstauré le pâturage collectif sur les prairies communales.

En 2019 la commune de La-Brettonnière-La-Claye (85) a souhaité rendre à son communal de 29 ha, son usage collectif.

La commune de Sansais en Deux-Sèvres a également sollicité le Parc pour valoriser son communal de 82 ha parcellisé en gestion plus collective.

Les Marais communaux du Marais poitevin en convention de gestion



Des acteurs engagés pour les communaux



Les communes assurent le maintien de ces milieux en pâturage collectif et veillent à préserver le rôle hydraulique et biologique des prairies.

Le Parc anime ce programme et apporte aux communes un soutien administratif, financier et technique. Ce soutien passe par l'accompagnement ou la prise en charge de travaux de génie-écologique, d'aménagements pastoraux, d'études biologiques ou sur le parasitisme, etc.

La Ligue pour la protection des oiseaux participe techniquement au programme (génie écologique, suivi biologique, etc.) et dans la valorisation des communaux auprès de différents publics.

Les chambres d'agriculture se sont engagées, depuis 2017, à assister les communes dans leurs démarches administratives dans le cadre de la déclaration PAC et des Mesures Agro-Environnementales et Climatique. A cela s'ajoute les Groupements de Défense Sanitaire, les vétérinaires, les deux éco pasteurs, l'Établissement Public du Marais Poitevin, les régions, l'Association Vendéenne d'Équitation de Travail, les associations locales de protection de la biodiversité, les Syndicats mixtes hydrauliques, etc., qui, en fonction de leur champ de compétences participent à la préservation des marais.

Les ouvertures

2020

Cette année les ouvertures des marais communaux se sont faites à huis clos afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur pendant le confinement : mise en place de planning, nombre de personnes restreinte pour le contrôle des animaux, port du masque obligatoire, désinfection du matériel, etc... Les communes, les éleveurs et les vétérinaires ont su s'adapter à cette mise à l'herbe en période de crise.

Certains marais ont dû ouvrir tardivement en raison des conditions pluvieuses du printemps. Les ouvertures ont eu lieu de mi-avril à début juin.



Les derniers aménagements réalisés

Ces dernières années de nombreux aménagements ont été fait par les communes, le Parc, l'établissement Public du Marais poitevin et les Syndicats mixtes hydrauliques pour améliorer la gestion des communaux.

La révision partielle (remplacement de certains éléments) ou complète des parcs de contention de Courçon (2017), d'Anais, du Poiré-sur-Velluire (2018), de La Taillée, de Saint-Sauveur (2019) et de Montreuil (2020).



L'installation de pompes solaires pour l'abreuvement des animaux à Courçon (2017), Anais et au Bourdet (2019).

- le curage de fossés à Lairoux (2018) et à Nuaillé-d'Aunis (2017) et la création d'un bourrelet de curage aux Magnils-Reigniers pour conserver de l'eau dans les parties basses de la prairie (2019).

La mise en exclos de la jussie à Curzon et Lairoux à partir de 2018 afin de lutter contre cette plante envahissante

Ces aménagements pastoraux, hydrauliques ou écologiques sont financés par les communes, les Régions, EPMP, agence de l'eau et les CTMA (Contrat Territoriale Milieux Aquatiques).



Les animations scolaires

Le Parc a souhaité relancer la découverte des communaux par les classes des écoles primaires. L'objectif est de faire découvrir ces prairies (origines, le pâturage, la biodiversité, etc.

En 2019 ce sont les écoles d'Anais, de Saint-Sauveur-d'Aunis, d'Angliers, de Doix-les-Fontaines et du Poiré-sur-Velluire qui ont été sensibilisées.

Les classes de primaire ont bénéficié d'un programme de quatre animations réparties sur l'année avec une visite du communal et l'observation de la faune et la flore.

De nouvelles animations auront lieu en 2021.



La biodiversité des communaux

Les marais communaux du Marais poitevin sont de différents types, il y a les prairies de marais doux et ceux des marais sub-saumâtre. Ils accueillent chacun une faune et une flore spécifique. Les marais sub-saumâtre ont une flore particulière en raison de la variabilité de salinité liée à la topographie des prairies.

Ces espaces lors des crues hivernales ont un intérêt primordial pour l'avifaune migratrice. Les communaux accueillent chaque année des milliers de canards et limicoles. Ce phénomène implique un tourisme « nature » croissant qui valorise l'élevage local.



Les communaux et les espaces protégés du Marais poitevin forment une trame essentielle pour l'accueil en fin d'hiver de plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux d'eau du nord et de l'Est de l'Europe, ou encore en transit après l'hivernage en Afrique.

180 espèces d'oiseaux vivent sur les marais communaux au moins une partie de l'année et certaines comme la Barge à queue noire (25 couples en 2019) ou la Guifette noire y nichent.

De nombreuses espèces :

- 180 espèces d'oiseaux,
- 18 espèces de poissons,
- 11 espèces d'amphibiens,
- 28 espèces de libellules,
- 23 espèces de papillons de jour,
- 31 espèces d'orthoptères,
- plus de 300 espèces de coléoptères,
- et de nombreux mammifères comme la Loutre d'Europe.



Le Parc agit
pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Conception > Parc naturel régional du Marais poitevin / Crédit photo > PNRMP/Didier Cantin/LPO
Rédaction > Parc naturel régional du Marais poitevin et les partenaires

